

14135/17 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 novembre 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 novembre 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision 2010/788/PESC
concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République
démocratique du Congo

E 12578

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.